



Accompagnement parent très malade

Par **genoulaz**, le **03/08/2010** à **15:59**

Bonjour,

J'ai un contrat en CAE qui prend fin le 31 août 2010. Mon père alors âgé de 90 ans est atteint d'un cancer et le médecin de famille me rappelle auprès de lui (ma mère a 81 ans). Ai-je droit de quitter mon travail pour 4 jours afin d'être à ses côtés ? Mon contrat prendra fin à la fin de ce mois.

Je vous remercie de votre réponse. Meilleures salutations